



PROPOSITION DE RESOLUTION #2|2023|BZ

Commune de Schengen, le 6 juillet 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe la

proposition de résolution #2|2023|BZ

visant la retransmission en direct et en différé (via internet et/ou autres canaux de distribution appropriés) des séances publiques du Conseil communal

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Echevins de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen »

Annette KIRSCH ép. WILLEMS

Tom BELLION

Lola ARTIGOA

Lucien MAX

PROPOSITION DE RESOLUTION #2|2023|BZ

Le Conseil communal,

- vu la proposition #2|2023|BZ de la fraction « Besser Zesummen » visant la retransmission en direct et en différé (via internet et/ou autres canaux de distribution appropriés) des séances publiques du Conseil communal ;
- souhaite rendre accessible aux citoyens les délibérations du conseil communal sans se déplacer à l'administration communale ;
- se rend compte que le progrès technique met à disposition des solutions peu onéreuses pour répondre à cette demande entièrement justifiée des citoyens ;
- constate que les retransmissions en direct se font d'ores et déjà dans bon nombre de communes au Luxembourg et au-delà ;
- soutient entièrement cette initiative du groupement « Besser Zesummen » ;

décide à l'unanimité

1. de charger sans délai les services communaux compétents pour proposer rapidement des solutions techniques adéquates ;
2. de délibérer prochainement sur ces propositions pour assurer que les séances du conseil communal puissent être retransmises en direct à partir du 1^{er} janvier 2024 ;